

DUO DANSE

Bulletin d'inscription aux cours collectifs et adhésion pour la saison 2021 – 2022

A envoyer par courrier à

DUO DANSE – 2, Impasse du Pivert 33610 CANEJAN.

ou à remettre à un membre du bureau avec votre règlement.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Profession :
Email :
Téléphone :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Profession :
Email :
Téléphone :

Rock : Débutants Intermédiaires (Jeudi) Intermédiaires bis (Vendredi) Avancés
Danses de salon : Débutants Intermédiaires Avancés Avancés+

Trimestre 1 : Septembre, Octobre, Novembre.

Trimestre 2 : Décembre, Janvier, Février.

Trimestre 3 : Mars, avril, Mai.

| Rock, Danses de salon | | | |
|-----------------------|-----------|----------------------------------|----------------------------------|
| | | Seul | Couple |
| 1 cours | Trimestre | 80,00€ <input type="checkbox"/> | 140,00€ <input type="checkbox"/> |
| | Année | 180,00€ <input type="checkbox"/> | 320,00€ <input type="checkbox"/> |
| 2 cours | Trimestre | 120,00€ <input type="checkbox"/> | 220,00€ <input type="checkbox"/> |
| | Année | 280,00€ <input type="checkbox"/> | 470,00€ <input type="checkbox"/> |
| 3 cours | Trimestre | 170,00€ <input type="checkbox"/> | 300,00€ <input type="checkbox"/> |
| | Année | 370,00€ <input type="checkbox"/> | 630,00€ <input type="checkbox"/> |
| 4 cours | Trimestre | 210,00€ <input type="checkbox"/> | 360,00€ <input type="checkbox"/> |
| | Année | 450,00€ <input type="checkbox"/> | 780,00€ <input type="checkbox"/> |

Adhésion à l'association obligatoire.

Adhérent 1 :
Blanquefort: 15€
Extérieurs : 20€

Adhérent 2 :
Blanquefort: 15€
Extérieurs : 20€

L'adhésion vaut acceptation du règlement intérieur de l'association.

| | | |
|------------------|---|---|
| Cours : | Espèces <input type="checkbox"/> | Chèque 1 X <input type="checkbox"/> |
| Adhésion : | Chèque 1 X <input type="checkbox"/> | Chèques 3 X <input type="checkbox"/> |
| Total : | Chèques 3 X <input type="checkbox"/> | Chèques vacances <input type="checkbox"/> |
| | Chèques vacances <input type="checkbox"/> | Espèces <input type="checkbox"/> |
| | Espèces <input type="checkbox"/> | |

Période des cours du 16/09/2021 au 31/05/2022. Pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone A.

Pour les inscriptions à l'année, possibilité de paiement en 3 fois. Les chèques remis à l'inscription seront débités en Octobre, Janvier et Avril de la saison concernée.

Les chèques vacances sont acceptés mais nous ne rendons pas de monnaie et en aucun cas ils pourront être remboursés.

Comment nous avez-vous connus ?

Internet Bouche à oreille Flyers Connaissances
Dansons sur les quais Autres :

Blanquefort : le :/...../.....

Signature(s) :

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « DUO DANSE » RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES COURS ET STAGES DE DANSES.

1. L'association DUO DANSE est une association loi 1901 qui a pour but de promouvoir la danse à deux et plus particulièrement les danses de salon (cha cha cha, valse viennoise, valse anglaise, rumba, quickstep, tango, samba, slow fox, etc...).
2. Toute personne ayant payé son adhésion adhère au présent règlement et déclare avoir fait le nécessaire afin de s'assurer de son aptitude à la pratique de la danse.
3. **Adhésion et Cotisation**

Le montant de l'adhésion et le montant des cotisations pour participer aux cours et stages de danse sont fixés par le bureau en début de saison. L'adhésion, payable lors de l'inscription, est valable pour la saison en cours (Septembre à Juin) et non remboursable. Elle est obligatoire et confère la qualité de membre actif.

4. **Modalités de règlement.**

L'adhésion doit être réglée au moment de l'inscription et est payée séparément des cotisations relatives aux cours et stages de danses. La cotisation pour les cours est annuelle ou trimestrielle. La cotisation annuelle peut être réglée en 3 fois.

5. **Absence - Remboursement**

En cas d'absence supérieure à quatre semaines consécutives, les cotisations aux cours sont remboursables sur demande et uniquement :
- sur présentation d'un certificat médical interdisant la pratique de la danse, en cas de maladie ou d'accident,
- en cas de déménagement éloigné et/ou pour raison professionnelle empêchant la poursuite de l'activité, sur présentation d'un justificatif.
Il n'y aura pas de cours de rattrapage, ni report de la cotisation. Le remboursement se fait au prorata des cours qui ne pourront être suivis.

6. **Attestations Comité d'entreprise.**

L'association pourra fournir sur demande de l'adhérent, un reçu justifiant le règlement de ses cotisations pour présentation à son comité d'entreprise dans le cadre d'une demande de participation. En cas d'interruption de l'activité de la part de l'association ou de l'adhérent dans les conditions définies au § 5, le remboursement se fera au prorata des cours non effectués (à l'exclusion de l'adhésion) après déduction de la participation accordée par son Comité d'Entreprise. L'association se réserve le droit de demander un justificatif de cette participation.

7. **Inscription en cours de période.**

Le montant de l'adhésion est intégralement dû et il est indivisible. En cas d'inscription en cours de période, le montant de la cotisation est calculé au prorata du nombre de cours qui seront effectivement suivis.

8. **Déroulement des cours et stages.**

Les inscriptions ne se font pas obligatoirement en couple sauf sur les cours technique et chorégraphique. Durant les cours et les stages, le changement de partenaire est obligatoire sur commande du professeur à des fins pédagogiques et de manière à faire participer activement les personnes seules. Toutefois, dans la mesure ou une quantité trop importante de personnes seules serait constatée créant ainsi un déséquilibre préjudiciable à l'activité, l'association se réserve le droit de mettre ces personnes sur liste d'attente. Il n'y a pas de cours assurés pendant les périodes des vacances scolaires. Certains cours peuvent être annulés ponctuellement pour cas de force majeure. **Dans la mesure du possible** l'association essaiera d'organiser un cours de rattrapage ou d'assurer le cours avec un professeur de remplacement. Si le cours devait être annulé durablement (3 cours consécutifs minimum) il sera effectué un remboursement au prorata des cours non assurés.

9. L'association décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur des locaux servant aux cours et aux stages de danses.

10. **Hygiène**

Par respect de son (sa) partenaire, il est aimablement demandé à chacun(e) de respecter les règles de propreté et d'hygiène. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux servant aux cours et aux stages de danses.

11. **Enregistrements.**

Les enregistrements magnétiques, photographiques ou vidéos sont interdits lors des cours et des stages de danses sauf autorisation de l'intervenant animant le cours ou le stage. Ces enregistrements sont à usage strictement personnel et l'adhérent s'engage à ne pas diffuser ces documents par quelques moyens que ce soit (internet, presse, etc...) sauf autorisation spéciale donnée par le professeur ou un membre du bureau.

Blanquefort le :/...../.....

Signature(s) :

Données personnelles.

Au travers du bulletin d'inscription des données personnelles sont collectées et traitées par Duo Danse. Seules les données personnelles pertinentes et strictement nécessaires pour une finalité déterminée, explicite et légitime sont traitées. Ces données personnelles sont tenues à jour et ne sont conservées que pour le temps strictement nécessaire au regard de la finalité du traitement, au-delà elles seront supprimées. Afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles, notamment en limitant les personnes autorisées à y accéder, des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont prises.

Les adhérents peuvent exercer à tout moment leur droit :

- d'accès aux données personnelles les concernant ;
- d'opposition ;
- de rectification ;
- d'effacement ;
- de limitation du traitement ;
- de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable nommé par le bureau au sein de l'association.
Contact : duodanse@yahoo.fr.

Blanquefort le :/...../.....

Signature(s) :

Pass sanitaire.

Compte tenu de la situation sanitaire, pour accéder aux locaux, nous avons l'obligation de contrôler la validité du pass sanitaire de chacun au moins jusqu'au 15 novembre 2021. Si en cours de saison l'adhérent n'est pas en mesure de présenter un document valide et que l'obligation du pass sanitaire est toujours en vigueur, il ne pourra prétendre à aucun remboursement. En effet le pass valide reste de la responsabilité de l'adhérent.

Blanquefort le :/...../.....

Signature(s) :